

## **ASSEMBLEE GENERALE DU 25 MARS 2023**

### **RAPPORT FINANCIER 2022**

#### **Introduction**

L'exercice clos le 31 décembre 2022 couvre la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022, soit une durée totale de 12 mois, il est présenté avec pour comparatif, l'exercice clos au 31 décembre 2021 de même durée.

Le passage du règlement CRC n° 1999-01 au règlement ANC n° 2018-06 a conduit à des changements de méthode comptable depuis l'exercice précédent clos au 31/12/2021.

L'application de ce nouveau règlement a impacté, entre autres :

- Le plan comptable utilisé,
- Les règles de comptabilisation d'opérations spécifiques,
- La présentation des états financiers.

Il est à rappeler qu'en matière de paie nous avons adhéré au service de l'URSSAF pour les chèques emplois associatifs (CEA), depuis 2017. Un service plus adapté à notre structure et simplifiant considérablement le formalisme de la mise en place obligatoire de la DSN (Données Sociales Nominatives).

Pour l'établissement du bilan au 31 décembre 2022, il a été tenu compte :

- Des dotations aux amortissements pour les immobilisations,
- De la provision pour congés à payer,
- Des produits à recevoir pour les subventions non encore reçues,
- Des factures à établir pour les prestations effectuées et non facturées au 31/12,
- Des produits constatés d'avance pour les subventions pluriannuelles ayant une périodicité différente de l'année civile, et en tenant compte ainsi de l'avancement des dossiers pour chaque projet,
- Des charges à payer et des factures fournisseurs non reçues et/ou non payées au 31/12.

#### **Le Bilan - Actif**

L'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un excédent de 15 156,76 € contre un excédent de 18 957,33 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le total du bilan s'élève à 165 485 € contre 174 833 € précédemment.

Les immobilisations dont le prix de revient est de 22 705 € ont été amorties pour 15 871 € et figurent pour une valeur nette de 6 834 € contre 5 180 € précédemment.

Au cours de l'exercice, nous avons acquis de nouvelles immobilisations pour un total de 2 672,38 € :

- Terrain avec frais de notaire inclus, situé au Gros Mollard pour un montant total de 1 069,38 €,
- Matériel informatique, une imprimante Epson et un ordinateur portable pour un montant total de 1 603,00 €.

L'actif circulant comprenant principalement les créances et les disponibilités ressort à 158 651 € contre 169 653 € pour l'exercice précédent.

Le total des disponibilités au 31 décembre 2022 s'élève à 113 117,90 € contre 140 920,07 € précédemment, réparti de la façon suivante :

	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
➤ Parts sociales Caisse d'Epargne	6 200,00 €	6 200,00 €
➤ Compte Bancaire Caisse d'Epargne	24 979,84 €	54 818,00 €
➤ Compte livret Caisse d'Epargne	76 807,94 €	75 766,16 €
➤ Compte Caisse d'Epargne – Hwange	1 438,32 €	1 081,67 €
➤ Compte Crédit Mutuel – Hwange	2 909,00 €	2 947,20 €
➤ Compte Paypal	690,31 €	19,22 €
➤ Caisse	92,49 €	87,82 €

### Le Bilan – Passif

Les dettes, hors produits constatés d'avance, s'élèvent à 26 346 € contre 23 344 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le poste fournisseurs factures non parvenues passe de 4 466,68 € au 31/12/2021 à 6 891,97 € au 31/12/2022.

Les autres dettes correspondent principalement aux dettes sociales et fiscales, à savoir :

- Charges sociales des mois de novembre et décembre 2022 d'un montant total de 6 117 € qui seront payées respectivement au 15/01 et 15/02 2023.
- La provision pour congés à payer dus au 31/12/2022 pour un montant de 5 436,96 €.
- Les charges sociales sur la provision pour congés à payer pour un montant de 2 032,96 €.
- Organisme de formation continue d'un montant de 1 227 € payé en février 2023.

### Le Compte de Résultat :

Le total des produits d'exploitation s'élève à 204 333,16 € contre 186 436,41 € en 2021.

Les ressources associatives composées des subventions, des cotisations des adhérents, des dons, et des mécénats s'élèvent à 87 749,89 € et réparties comme suit :

Adhésions	11 803,00 €	(pour info en 2021	10 882,00 €)
Dons	28 316,09 €	(pour info en 2021	14 010,24 €)
Dons-Mécénat /Site internet	7 194,00 €	(pour info en 2021	0 €)
Dons-Mécénat/sentier pédagogique	2 400,00 €	(pour info en 2021	18 000,00 €)
Dons-souscription terrains	0,00 €	(pour info en 2021	210,00 €)
Dons pour Hwange	420,00 €	(pour info en 2021	480,00 €)

Nous avons reçu les dons pour le nouveau site internet pour un montant de 7 194 € en 2021, ils étaient alors inscrits en produits constatés d'avance au 31/12/2021, et apparaissent donc dans le compte de résultat 2022 lors de la réalisation et la finalisation de ce projet.

Cela impactait donc favorablement notre solde de trésorerie fin 2021, le règlement de notre prestataire n'est intervenu qu'en 2022.

Subvention diverses (Conseil départemental pour insectes pollinisateurs, OFB, Dreal, CAPV, FDVA ...)	21 866,80 €
Subvention de la Région Rhône Alpes – Contrat Vert et bleu	2 750,00 €
Subvention de la commune de la Buisse	2 500,00 €
Subvention fondation Le Pal pour les mares de Hwange	10 500,00 €

Le total des ventes de graines, de calendriers et divers accessoires s'élève à 15 183,00 € contre 12 537,50 € en 2021.

Le total des prestations études, animations scolaires, E.N.S, et Moby s'élève à 98 175,19 € contre 93 991,18 € en 2021.

Le montant total des transferts de charges s'élève à 3 127,90 € contre 5 930,83 € en 2021. Cela comprend les remboursements de frais de formations du personnel et l'aide de l'état perçues pour les contrats de services civiques.

Le total des achats et autres charges externes (il s'agit du total des comptes des classes 60, 61, et 62) s'élève à 88 608,02 €, contre 73 552,24 € pour l'exercice précédent.

Soit une variation globale de + 15 055,78 €.

Le comparatif est toujours difficile à établir car souvent certains postes de charges n'existent plus sur l'exercice suivant alors que d'autres apparaissent en fonction des nouveaux projets portés par notre association.

On peut en citer quelques-uns :

- Les mares de Hwange, soutien d'un parc national au Zimbabwe, ou en 2022 nous avons pu réaliser l'installation d'une nouvelle pompe pour 10 500 euros contre 11 200 euros en 2021.
- La sous-traitance pour les animations scolaires et autres 15 450 € en 2022 contre 15 485 € en 2021.
- Prestation pour le site internet 7 200 € en totalité sur 2022.

- Les prestations diverses 15 574 € contre 15 444 € en 2021  
(Pour les insectes pollinisateurs par Arthropologia 11 660 €, autres inventaires et ENS pour 1 001 €, pour les travaux d'infographistes pour notre calendrier pour 480 € et diverses prestations pour 2 433 €).

Les impôts et taxes s'élèvent à 1 636 € contre 1 445 € il s'agit uniquement de la participation à la formation continue obligatoire.

Les charges de personnel sont de 101 407,92 € contre 94 569,19 € précédemment, réparties de la façon suivante :

Salaires bruts et congés payés : 77 120,80 € contre 70 736,44 € précédemment. Soit + 6 384,36 €

Nous n'avons plus eu recours en 2022 aux indemnités d'activité partielle comme les deux années précédentes.

Pour 2022, notre équipe est composée de 3 salariés dont 2 à temps complet et 1 à temps partiel de 30 heures par semaine, qui a été modifié en un temps partiel de 32 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Charges sociales : 24 287,12 € contre 23 832,75 € pour l'exercice précédent. Soit une variation de + 454,37 €.

Depuis le 01 janvier 2019 nous bénéficions de la Réduction Générale des Cotisations Sociales (RGCS) qui s'élève à - 9 647,87 € pour 2022, contre -9 853,90 € en 2021. Cette réduction s'applique sur les bas salaires inférieurs à 1,6 SMIC par an.

Les charges sociales correspondent aux cotisations Urssaf, Pole emploi, Klésia retraite et Humanis prévoyance, d'Harmonie mutuelle pour les frais de santé, de la médecine du travail, et des frais de déplacements des salariés et des services civiques.

Nous pouvons constater que selon la nouvelle présentation de nos comptes, relative à l'application du règlement ANC n° 2018-06, l'excédent brut d'exploitation dégagé est positif + 11 306 € contre + 16 160 € l'exercice précédent.

Les produits financiers s'élèvent à 1 134,56 € contre 456,51 € pour l'exercice précédent, il s'agit des intérêts du compte livret et des parts sociales Caisse d'Épargne.

Il faut rappeler que pendant l'année 2021 les intérêts des parts sociales Caisse d'Épargne avaient été réinvestis par attribution de nouvelles parts et non pas distribués, obligation liée à la crise sanitaire.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 2 716,15 € contre 2 396,45 € pour l'exercice précédent il s'agit principalement d'une aide de l'URSSAF pour la période de COVID qui nous a été signifiée en 2022 pour un solde en notre faveur datant de 2020.

Le compte de résultat 2022 fait mention des contributions volontaires en nature, ainsi les heures d'interventions de tous les bénévoles durant l'année 2022 ont été comptabilisées et valorisées de la façon suivante :

Nombre d'heures d'interventions : 3 505,00 heures (pour information 3 417,50 heures en 2021)  
(chantiers, réunions, conseils d'administration, rencontres avec nos partenaires et financeurs, gestion de dossiers administratifs, gestion comptable et financière, etc....).

Taux horaire chargé : 25 € \*

Soit un total de 87 625 €

Cette information a été mentionnée pour la première fois en 2021 et s'élevait à 51 263 €.

\* le taux horaire chargé a été revalorisé en 2022 afin de tenir compte du niveau élevé de compétences des bénévoles concernés.

L'exercice clos au 31/12/2021 était le premier exercice d'application du règlement ANC n°2018-06.

### **Évènements importants survenus au cours de l'exercice écoulé :**

- Dans le cadre du service civique, Lowan Daniel-Conti a terminé son contrat en février 2022, et Pierre Jésupret a débuté le sien le 01/03/2022 pour le terminer le 31/10/2022. Depuis cette date nous n'avons plus de jeune en service civique.
- Modification du Contrat à Durée Indéterminée à temps partiel de Cécile Dechenaud, pour le poste de chargée de vie associative qui est passé d'une durée de 30 heures à 32 heures hebdomadaires.

### **Prévisions et objectifs pour l'exercice suivant :**

- Recrutement d'un nouveau service civique
- Développement d'un fonds pour financer les acquisitions foncières pour nos réserves.
- Aménagement et déménagement dans nos nouveaux locaux de Coublevie.

Fait à Réaumont, le 17 mars 2023

La Trésorière  
Marie-Claude BOUILLON

